

Paris, le 5 juin 2007

## Transports publics en Ile de France : une politique tarifaire pour tous

Une des priorités du STIF en tant qu'autorité organisatrice décentralisée aura été d'engager une véritable réflexion sur la tarification des transports publics de l'Ile-de-France, en vue d'améliorer le quotidien des franciliens.

Plusieurs mesures importantes votées par le Conseil du STIF depuis 2006 illustrent cette volonté.

**L'arrivée du nouveau Ticket t+**, permettant pendant 1H30 de prendre en correspondance plusieurs bus ou tram représente une réelle avancée pour les franciliens. Sa mise en œuvre s'accompagne aussi d'une simplification de la tarification de la plupart des lignes desservant l'Ile-de-France. Il renforce ainsi l'attractivité du réseau des bus de Paris et de toutes les lignes qui desservent la Grande Couronne.

Plus ponctuel mais néanmoins très apprécié, le STIF finance comme chaque année un forfait spécial « Fête de la Musique » permettant de voyager de façon illimitée du 21 juin à partir de 17h00 jusqu'au lendemain 7 heures dans toute l'Ile-de-France, au prix forfaitaire de 2,50€.

**Une tarification sociale plus adaptée** : grâce au financement du Conseil Régional d'Ile-de-France, les allocataires du RMI ainsi que les membres de leur foyer bénéficient depuis le 31 mars 2007 de la gratuité des transports publics sur toute l'Ile-de-France. Cette mesure complète un dispositif déjà existant permettant aux ménages les plus modestes de bénéficier de réductions de 75% du prix de leur titre de transport. Elle illustre la volonté du STIF de proposer des tarifs adaptés aux situations des personnes en difficultés.

**Une politique tarifaire géographiquement plus équitable** : la suppression des zones 7 et 8 marque la volonté du STIF de rendre plus accessible les transports en commun aux voyageurs résidant en Grande couronne.

**Un accès aux transports publics plus simple et plus attractif** : un effort de modernisation a été conduit avec la mise en place du passé Navigo. Ce passe, généralisé à toute l'Ile de France depuis mai 2006, offre plusieurs avantages. Pratique, il permet au voyageur d'adapter son forfait au plus près de ses besoins et de « recharger » son titre facilement selon les modalités de son choix. Rapide, il n'est plus nécessaire d'introduire un coupon magnétique dans le valideur.

A l'automne 2007, un nouveau passe sera mis en service: « Navigo Découverte ». Il sera vendu 5€ aux guichets et chez les dépositaires et sera disponible immédiatement.

Pour sensibiliser les franciliens aux nouvelles mesures tarifaires qui seront en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2007, le STIF engagera une campagne de communication régionale qui se déroulera en deux vagues aux mois de juin/ juillet et septembre/ octobre.

**Contact Presse**

STIF - Geneviève Richard – 01 47 53 28 42

## Le Ticket t+ : le nouveau ticket de métro et de bus

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2007, le Ticket t + remplacera l'actuel Ticket t de couleur mauve.

Le changement de nom du titre de transport le plus vendu en Ile de France, 490 millions d'exemplaires en 2006, est accompagné de nouvelles fonctionnalités.

Le porteur d'un Ticket t+, en plus de l'accès habituel aux réseaux métro, RER dans Paris intra-muros, bus et tramway, pourra prendre en correspondance plusieurs bus et tramway pendant une durée d'une heure trente.

Selon les estimations du STIF, environ 400 000 voyageurs tous les mois apprécieront d'utiliser la correspondance bus/bus avec un seul ticket là où auparavant il était demandé de composer un ticket à l'entrée de chaque bus.

Le coût de cette mesure est estimé à 21 millions d'euros par an.

### [Son visuel :](#)

La mise en œuvre de cette nouvelle possibilité est l'occasion de modifier le visuel des tickets et d'affirmer le rôle du STIF en tant qu'Autorité Organisatrice des transports sur l'Ile de France. Le Ticket t+ est blanc avec le logo du STIF en impression au recto et au verso. Son aspect fonctionnel a également été étudié afin de permettre aux agents de contrôle une meilleure lecture des impressions de validation.

La mise en place progressive de ce nouveau ticket devrait s'échelonner sur plusieurs mois. Pendant cette période l'ancien billet de couleur mauve cohabitera avec le nouveau et permettra également la correspondance bus/bus ou bus/tram.

### **Mode d'emploi du Ticket t+**

- Le ticket t + permet la correspondance entre bus et tramway pendant une durée d'1h30 comptée entre la première et dernière validation.
- Il est à noter que la correspondance s'entend entre deux lignes différentes de bus.
- Les bus Noctilien : la tarification sur ce réseau est inchangée. Cette dernière ne permet pas la correspondance entre bus Noctilien.

*Spécimen*





## Une utilisation plus simple sur les grands parcours

La mise en place du Ticket t+ s'accompagne d'une simplification de la tarification sur la plupart des lignes de bus desservant l'Île-de-France. Il sera désormais possible de voyager sur ces 1200 lignes avec un seul Ticket t+, là où auparavant il était demandé de composer plusieurs tickets pour les longs parcours.

29 lignes font l'objet d'une tarification spéciale. Il s'agit de lignes assurant une desserte interurbaine performante comparable à celle du train. Les voyageurs bénéficient sur ces lignes d'une offre importante et effectuent de longs trajets avec une vitesse commerciale élevée. Ces lignes restent découpées en sections. Le voyageur devra valider un Ticket T+ toutes les 5 sections.

## Le ticket d'accès à bord « sans correspondance »

Il est constaté que l'achat de billets à bord a pour conséquence de ralentir considérablement la vitesse moyenne des bus. Pour renforcer la performance du réseau des bus, les voyageurs sont désormais invités à anticiper l'achat de leur titre de transport, la vente à bord du véhicule ne devant être qu'une solution de dépannage.

Il est ainsi mis en place le « Ticket d'accès à bord ». Ce nouveau billet, vendu à l'unité, sera valable pour le trajet immédiatement réalisé avec le bus emprunté. Il ne permet pas la correspondance.

### Portrait de l'utilisateur du ticket t

Qui sont les 3,4 millions de franciliens qui utilisent chaque mois le Ticket t ?

Sur 5 tickets vendus, 3 sont validés par des femmes.

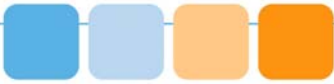
L'utilisateur type valide ce ticket pour effectuer des allers-retours en évitant, autant que faire se peut, les heures de pointe. Il réalise en moyenne cinq allers-retours par mois avec ses tickets t.

On note une légère sur-représentation des retraités, chômeurs et inactifs.

Plus de la moitié des voyageurs utilisent leur ticket pour réaliser un ou deux allers-retours dans le mois. Les autres, plus mobiles, peuvent en effectuer jusqu'à plusieurs dizaines.

La moitié des voyages réalisés avec le Ticket t est consacrée aux loisirs, un tiers aux études ou au travail et le restant aux démarches d'obligation (médecin, aller chercher quelqu'un...)

Ce profil est issu d'une étude réalisée par le STIF dont les résultats détaillés seront disponibles à la fin juin 2007.



## Tarifs années 2007/2008

Le Conseil du STIF a délibéré sur la tarification pour l'année 2007 et a voté pour une hausse tarifaire globale de 1,8% à partir du 1<sup>er</sup> juillet, à l'exception du Ticket t+ vendu à l'unité dont le montant est fixé à 1,50€.

### *Les tickets*

**Le Ticket t+ :** plus performant que le Ticket t, il permet désormais la correspondance bus/bus ou bus/tram. Le prix du carnet de 10 Ticket t+ passera de 10,90€ à 11,10€, soit une augmentation de 1,8%. Le prix du Ticket t+ vendu à l'unité n'avait pas été augmenté depuis trois ans. Il passe de 1,40€ à 1,50€, soit une augmentation de 7,1%.

Ticket t+ n'est pas vendu à bord des bus. Il sera proposé un ticket de dépannage nommé **Ticket à bord**. Vendu 1,50€ à l'unité dans les bus uniquement, il est valable pour un trajet et ne permet pas la correspondance avec un autre bus.

**Le billet Origine/Destination :** billet valable sur les parcours ferrés RER, RATP, SNCF, Transilien SNCF permettant la correspondance avec le métro. Ce billet augmente en moyenne de 1,8%.

### *Les forfaits*

**Les forfaits hebdomadaires et mensuels Carte Orange et Forfait Intégrale :** la hausse moyenne de l'ensemble de ces forfaits est de 1,8%. Cependant, l'effet combiné de cette hausse et de la fusion des zones 6 à 8 conduit en réalité à une hausse moyenne limitée à 1,5%.

Le forfait Mobilis, coupon magnétique valable un jour sur les réseaux Optile, RATP, SNCF augmente également de 1,8%.

**Le Ticket jeunes week-end :** est un forfait journalier réservé aux jeunes de moins de 26 ans, utilisable un samedi, un dimanche ou un jour férié. Le prix de ce ticket ne change pas pour les zones 1-3 et 1-5. La suppression des zones 7 et 8 induit une réduction de ce forfait pour les zones 1-6 et 3-6 en passant pour le premier à 8€ et le second à 4€.

**Forfaits touristiques Paris visite :** l'augmentation des tarifs Paris visite intervient chaque année à la fin de la saison touristique, le 1<sup>er</sup> novembre. Le coupon journalier, 6 zones, augmente de 0,95€ et passe à 18€. La hausse moyenne de ce titre est de 1,8%.



### **Carte Solidarité Transport :**

La hausse de ces forfaits est identique à ceux des forfaits de la Carte Orange. Pour mémoire, la Carte Solidarité Transport permet aux plus défavorisés de bénéficier de 75% de réduction sur les forfaits Carte Orange hebdomadaires et mensuels. Elle permet également d'obtenir 50% de réduction sur les billets banlieue RER et trains Transilien. Depuis avril 2007, utilisée avec le Forfait Gratuité Transport, elle permet aux allocataires du RMI de voyager gratuitement dans tous les transports publics franciliens.

**Orlyval – Orlybus – Roissybus :** la hausse moyenne de cette tarification est d'environ de 2%.

***Les tarifs des forfaits sont joints en annexe.***

### **Le guide Tarifaire 2007/2008**

Un guide d'information, édité par le STIF, présentant le détail de tous les tarifs, forfaits, réductions... en vigueur sur la région d'Ile de France sera disponible dans les gares et stations de métro des réseaux RATP, SNCF-Transilien et Optile à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Ce document sera également consultable sur le site Internet du STIF : [www.stif.info](http://www.stif.info).

## Réduction tarifaire : fusion des zones 6-7-8

Le Conseil a voté la suppression des zones tarifaires 7 et 8 et la mise en place d'une tarification unique des zones 6, 7 et 8 sur la base des tarifs de la zone 6 à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Ainsi, les habitants des zones 7 et 8 paieront leurs forfaits (Carte Orange, ImagineR, Intégrale et Mobilis) au tarif de la zone 6.

A titre d'exemple, cela représente une réduction de 18,5% pour le forfait Carte Orange valable anciennement pour les zones 1-8 et de 10% pour le forfait Carte Orange valable anciennement pour les zones 1-7.

Cette mesure, dont le coût est estimé à 5 millions d'euros par an, est entièrement financée par un effort supplémentaire des collectivités locales membres du STIF, la Région Ile-de-France et les 8 départements.

Le Conseil du STIF marque ainsi sa volonté de rendre plus accessible les transports en commun aux habitants de la Grande Couronne. Géographiquement, la Région d'Ile de France est désormais découpée en 6 zones dont le centre (Zone 1) correspond à Paris. Les zones 7 et 8 comptent 386 000 habitants.



## Le point sur la gratuité des transports pour les Rmistes

Soucieux de proposer des tarifs adaptés aux situations des personnes en difficultés, le Conseil du STIF développe depuis plusieurs années le principe de la tarification sociale dans les transports franciliens.

La gratuité dans les transports publics pour les bénéficiaires du RMI et leurs ayants droit est la mesure tarifaire la plus récente mise en place par le STIF et rendue possible grâce à une subvention de 87 M€ de la Région Ile-de-France.

Elle concerne 229 000 foyers allocataires du RMI soit 404 000 personnes.

Depuis sa mise en œuvre, 120 000 Forfaits Gratuité Transport ont été délivrés.

470 000 personnes au total utilisent une Carte Solidarité Transport pour voyager avec les transports en commun en Ile de France.

### Les grandes étapes de la tarification sociale

14 décembre 2000 : vote de la loi SRU. Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain, imposant aux autorités organisatrices de transport de faire bénéficier les populations précaires d'au moins 50% de réduction sur les transports urbains.

7 décembre 2001 : création de la Carte Solidarité Transport qui permet une réduction de 50% sur l'achat de billets aux bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire et de l'Aide Médicale de l'Etat.

Décembre 2004 : mise en place de l'Abonnement Solidarité Transport qui étend la réduction de 50% aux forfaits hebdomadaires et mensuels.

30 Juin 2006 : Jean-Paul Huchon fait voter au Conseil Régional des mesures de tarification sociale afin d'aider les personnes les plus en difficulté à se réinsérer :

- une réduction de 75% sur les prix des cartes Orange pour les personnes démunies bénéficiaires des aides CMU, RMI, ASS, API, AME soit plus d'un million de personnes – c'est à dire un francilien sur dix- depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2006.
- La gratuité des transports publics franciliens pour les personnes bénéficiaires du RMI, depuis le 31 mars 2007. Cela concerne 229 000 foyers franciliens.

1<sup>er</sup> octobre 2006 : grâce à un financement spécifique de la Région Ile-de-France, les détenteurs de la Carte Solidarité Transport bénéficient d'une réduction de 75% sur les forfaits hebdomadaires et mensuels. Extension de son accès aux chômeurs en fin de droit bénéficiaires de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS) et aux parents isolés allocataires de l'allocation parents isolés (API).

31 mars 2007 : création du Forfait Gratuité Transport. Ce titre de transport permet aux allocataires du RMI résidant en Ile-de-France, ainsi qu'aux membres de leur foyer, de voyager gratuitement sur tous les transports publics franciliens.



### [Comment bénéficier de la tarification sociale ?](#)

Pour bénéficier des réductions ou demander la gratuité, il faut s'adresser à l'Agence Solidarité Transport au 0800 948 999 (appel gratuit depuis un poste fixe). Les dossiers sont traités par correspondance.

Grâce au soutien logistique et informatique apporté par les CAF d'Ile de France et la CNAF, l'instruction des demandes de gratuité des allocataires du RMI est traitée dans les délais les plus brefs.

## Le coût de fonctionnement des transports publics en Ile-de-France

En 2006, 7,01 milliards d'euros ont été attribués au fonctionnement global des transports publics de l'Ile-de-France (coûts de personnel, énergie consommée, amortissement d'une partie des investissements, entretien du matériel, services de nettoyage...)

### Qui finance le fonctionnement des transports publics en Ile de France ?

**39%\*** (soit 2,76 milliards d'euros) provient directement des recettes voyageurs que l'on peut hiérarchiser de la façon suivante :

→ 50% : vente des forfaits Carte Orange. Ce montant prend en compte le coût du forfait payé par l'utilisateur du titre de transport, sachant que ce titre est par ailleurs remboursé à hauteur de 50% par les employeurs des salariés travaillant en Ile de France.

*\*Ce montant est ramené à 30% si l'on tient compte du remboursement employeur.*

→ 20% : vente du Ticket t. En 2006, 490 millions de Tickets t ont été vendus.

→ 10% : vente des billets banlieue RER et trains Transilien.

→ Le pourcentage restant provient des abonnements étudiants et scolaires Imagine R ainsi que le produit de la vente de titres occasionnels tels que Mobilis, Paris Visite....

**38%** (soit de 2,66 milliards d'euros) provient du Versement Transport. Le « VT » est un prélèvement réalisé sur les entreprises et organismes publics et privés employant plus de 9 salariés dans la région d'Ile-de-France.

**16%** correspond aux contributions des collectivités territoriales de la Région Ile-de-France, la Ville de Paris et des 7 départements d'Ile-de-France. Leur participation s'est élevée à hauteur de 1 130 millions d'euros en 2006 dont 480 millions par la Région, au titre de leur contribution statutaire et de leur participation au financement de certains titres de transport tels que les abonnements Imagine R pour les scolaires et étudiants, la Carte Solidarité Transport, l'Améthyste, les subventions pour certaines dessertes déficitaires.

**7%** provient d'autres ressources, notamment de la dotation de décentralisation pour les transports scolaires, d'autres recettes d'exploitation des entreprises de transport.



# ANNEXES

**ANNEXE I****Tarifs des cartes orange et des abonnements carte solidarité transport**

en euros

zones	tarifs 01/07/2007				
	Forfaits			Abonnements CST	
	Mensuel	Hebdomadaire	Annuel	Mensuel	Hebdomadaire
1=2	53,50	16,30	540,10	13,35	4,05
1=3	70,80	21,60	715,00	17,70	5,40
1=4	87,60	26,70	885,50	21,90	6,65
1=5	105,20	32,10	1062,60	26,30	8,00
1=6	118,50	36,10	1196,80	29,60	9,00
2=3	50,50	15,40	509,30	12,60	3,85
2=4	65,20	19,90	658,90	16,30	4,95
2=5	78,60	24,00	794,20	19,65	6,00
2=6	89,70	27,30	906,40	22,40	6,80
3=4	49,10	15,00	496,10	12,25	3,75
3=5	61,80	18,80	623,70	15,45	4,70
3=6	72,10	22,00	728,20	18,00	5,50
4=5	48,90	14,90	493,90	12,20	3,70
4=6	55,40	16,90	559,90	13,85	4,20
5=6	48,20	14,70	486,20	12,05	3,65

## Mobilis

*en euros*

Zones	Tarif au 01/07/2006	Tarif au 01/07/2007
1-2	5,50	5,60
1-3	7,30	7,50
1-4	9,15	9,30
1-5	12,30	12,50
1-6	15,60	15,90

## Forfaits touristiques : Paris visite

*en euros*

Zones	Tarifs 01/07/2007				Tarifs 01/11/2007			
	1 jour	2 jours	3 jours	5 jours	1 jour	2 jours	3 jours	5 jours
1-3	8,5	13,95	18,6	27,2	8,5	14	19	27,5
1-6	17,05	27,15	38,1	46,6	18	27,5	38,5	47